



Obligation de main levée hypothécaire

Par **Katlg**, le **05/01/2016** à **17:06**

Bonjour,

Nous avons remboursé par anticipation un prêt immobilier (de 2011) garanti par une hypothèque de 1er rang. La banque qui a racheté le prêt accepte une hypothèque de 2d rang et nous ne voulions pas effectuer de main levée pour ce prêt totalement remboursé ce jour. La première banque exige que nous lui versions 300 € de frais de main levée. Le notaire a les fonds nécessaires et dit être obligé de verser cette somme à la banque. Je vous précise que le 1er décompte fourni par cette banque ne mentionnait nullement ce détail. Le nouveau décompte est arrivé après la signature de l'acte chez notaire cet après-midi.

Merci de votre aide. Il me semblait que ces frais étaient inutiles ; La banque a t'elle le droit de les prélever ?